



DES CHANGEMENTS MAJEURS A L'ASSISTANCE QU'OBTIENNENT LES LOCATAIRES PRIVES POUR LEURS LOYERS

DEPUIS AVRIL 2011 LE GOUVERNEMENT A INTRODUIT DE NOUVELLES MESURES QUI APPORTENT DES CHANGEMENTS AUX ALLOCATIONS DE LOGEMENTS LOCAUX (ALL) – L'AIDE QUE VOUS OBTENEZ POUR PAYER VOTRE LOYER. CES CHANGEMENTS TENDENT A INDIQUER QUE VOUS OBTIENDREZ MOINS D'AIDE.

CES CHANGEMENTS CONCERNENT LES PERSONES QUI ONT UN PROPRIETAIRE PRIVE – C'EST A DIRE CELLES QUI NE FONT PAS UNE DEMANDE AUPRES DU CONSEIL DES LOCATAIRES DE SOUTHWARK OU DU CONSEIL DE LOCATAIRES D'ASSOCIATIONS DE LOGEMENTS.

Les montants maximum d'allocations de logements locaux

Le montant maximum d'**ALL** pour un logement d'une chambre est désormais de
250 £ par semaine
290 £ par semaine pour un logement de deux chambres.
340 £ par semaine pour un logement de trois chambres.
400 £ par semaine pour un logement de quatre chambres.

Le montant alloué pour un logement de 4 chambres à coucher est le maximum que vous pouvez obtenir, même si vous avez une grande famille et avez besoin de plus de 4 chambres à coucher.

Ces changements affectent toutes les nouvelles demandes à partir d'avril 2011 et les demandeurs existants 9 mois après révision annuelle, à moins que la taille des ménages change.

Lorsque le conseil déterminera combien auquel les personnes ont droit à l' **ALL**, il le fera en fonction des loyers moyens au plus bas de 30% du marché.

Si votre loyer est plus élevé que cela, vous devriez vous attendre à trouver l'argent

pour combler le déficit dans votre loyer.

PLUS DE 15 £ EXCEDENT

Avant avril 2011, les règles vous ont permis de garder un maximum de 15 £ d'excédent si votre loyer est inférieur au maximum **ALL**.

A partir d'avril 2011, ces règles ont changé et vous ne serez plus en mesure de bénéficier de cette somme. Ceci s'applique aussi bien pour les nouvelles demandes à partir d'avril que pour les demandeurs existants à la date de révision annuelle de votre réclamation.

CHAMBRE SUPPLEMENTAIRE POUR SOIGNANT

A partir du 1er avril 2011, si vous ou votre conjoint avez un problème de santé ou d'handicap, ce qui signifie que vous avez besoin de l'assistance, dans la nuit, de soignant de nuit qui ne vit pas avec vous, et que vous avez une chambre supplémentaire disponible pour le soignant, vous pourriez obtenir plus d'aide au logement pour couvrir le coût de la chambre supplémentaire.

Cela peut être antidaté pour toute la période pour laquelle vous êtes qualifié ainsi qu'après le 1er avril 2011. Si vous êtes déjà demandeur d'une allocation de logement au 1er avril 2011, c'est à vous de dire à votre autorité locale que vous avez besoin d'une chambre supplémentaire pour un soignant de nuit, car elle peut ne pas le savoir à l'avance.

Si vous vous inquiétez de savoir comment ces changements vous affectent, veuillez contacter le **Bureau de Conseil des Citoyens de Southwark (Southwark Citizens Advice Bureaux Service) au 0844 499 4134**
Ou

**Le Centre de Conseil de Blackfriars au (Blackfriars Advice Centre):
020 7358 7035**

Le site du **Réseau de Conseil Légal de Southwark (The Southwark Legal Advice Network): www.southwarkadvice.org.uk**

a tous les détails des heures d'ouverture des bureaux de conseil de la commune. Par ailleurs, des liens à travers d'autres sites utiles donnent de plus amples informations concernant les changements aux allocations de logements locaux.